ALORS QUE NOUS CÉLÉBRONS LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*, NOUS DEVONS METTRE LE CAP SUR L'AVENIR

Geoffrey Chambers, président du Quebec Community Groups Network, a une longue feuille de route en tant que porte-parole de la communauté d'expression anglaise du Québec et la préservation de ses droits et de ses institutions.

Demandez à n'importe quel Québécois ce qu'il pense des lois linguistiques. Vous recevrez probablement une réponse éclairée et détaillée sur les règlements de la *Charte de la langue française* (mieux connue sous le nom de « loi 101 »), mais recevrez très peu de renseignements sur la loi fédérale sur les langues officielles. Ici, au Québec, les politiques et les pratiques linguistiques sont des sujets chauds et constants, mais le rôle de la loi fédérale n'est pas très bien comprise ni appréciée.

La population majoritaire francophone au Québec pourrait interpréter la loi fédérale comme un mécanisme important qui vise à protéger les communautés d'expression française fragmentées et dispersées dans toutes les autres provinces canadiennes. Il est facile pour les Francophones de perdre de vue – et souvent difficile pour eux de reconnaître – le besoin pour des protections équivalentes mises en place pour notre communauté minoritaire d'expression anglaise ici au Québec.

Et c'est bien malheureux.

Notre régime des langues officielles a joué un rôle essentiel – mais généralement peu apprécié – à la survie du Canada en tant qu'entité nationale cohérente. Il a servi de bouclier qui s'est porté à la défense et au soutien de la réalité culturelle d'expression anglaise au Québec. Ceci a influencé plusieurs d'entre nous à prendre la loi pour acquis, et de temps à autre de négliger cette arme des plus puissantes. Notre loi a discrètement servi de mécanisme de soutien efficace en ce qui concerne le maintien de notre projet national collectif pancanadien.

> « Notre loi a discrètement servi de mécanisme de soutien efficace en ce qui concerne le maintien de notre projet national collectif pancanadien. »
>
> – Geoffrey Chambers

Si un Québec 100 % francophone faisait face à neuf provinces et trois territoires qui opèrent entièrement en anglais – avec possiblement une variation mineure et non durable au Nouveau-Brunswick –, la province aurait une demi-vie très courte. Notre projet national collectif, quant à lui, est profondément enraciné dans un engagement choisi librement il y a plus d'un demi-siècle lorsque deux communautés, fortement intégrées, mais distinctes, et que deux entités culturelles se sont engagées ensemble dans un projet de nation.

Mais ce projet n'était pas unanime à l'époque et ne l'est certainement pas aujourd'hui. Mais, peu importe l'époque, les forces qui appuient une séparation, ou une redéfinition des principes fondateurs, sont minoritaires. Les circonstances

évoluent. Les facteurs économiques, démographiques, idéologiques et technologiques s'ajustent. Rien n'est définitivement figé. Sans un engagement envers un régime respectueux de la langue et qui définit la culture, tel que celui illustré par la *Loi sur les langues officielles*, les chances de survie de n'importe quelle version d'un avenir reconnaissable du Canada serait négligeable.

Ceci est un énorme poids à porter pour n'importe quelle mesure législative. Notre constitution, renforcée par le droit commun et des instruments fondés sur des droits élaborés et raffinés qui datent de la *Magna Carta*, fournissent la définition même de la structure de notre société. Cela peut sembler grandiose à affirmer, mais ici, au Canada, la *Loi sur les langues officielles* appartient à cette catégorie de mécanismes clés qui façonnent notre façon de vivre, de travailler et d'évoluer ensemble.

À l'intérieur de cette structure conceptuelle, nous devons ajouter l'infrastructure linguistique du gouvernement qui provient de la loi. En tant que déclaration de principes et de volonté, la loi renforce le soutien de nos communautés minoritaires de langue officielle d'un océan à l'autre. Alors que Patrimoine Canada sert de moteur et que ses plans d'actions et ses feuilles de route successifs fournissent une grande partie du carburant, les communautés minoritaires de langue officielle jouissent d'une panoplie de politiques, de programmes et d'initiatives de financement de la part de nombreux partenaires, dont Santé Canada, le ministère de la Justice du Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, le Conseil du Trésor et Emploi et Développement social Canada.

> « Notre engagement maintenant est de repenser et de moderniser la loi à la lumière de ce que nous a enseigné le dernier demi-siècle sur la valeur et sur les bénéfices d'une dualité linguistique. »
>
> – Geoffrey Chambers

Au Québec, la défense des libertés civiles par le biais de litiges – couplé d'un soutien fédéral essentiel par le biais du Programme de contestation judiciaire – et de dialogues avec les autorités provinciales a seulement été possible, grâce à la capacité de la communauté d'expression anglaise de se défendre avec l'appui de programmes fédéraux.

Pratiquement tous les changements et améliorations de la loi linguistique provinciale depuis trois générations ont été tirés de la loi et de ses programmes. Ceci comprend :

- la reconnaissance de l'existence et des droits de la communauté d'expression anglaise dans le préambule de la *Charte de la langue française* ;
- la mise en place de notre droit juridiquement exécutoire de recevoir des services de santé et des services sociaux en anglais ;
- des douzaines de modifications à cette loi qui défend les droits et les intérêts de la communauté d'expression anglaise ;
- pratiquement tous les litiges constitutionnels et la jurisprudence qui en résulte, tels que l'accès à l'éducation, la loi sur l'affichage, l'usage de l'anglais dans les tribunaux et dans la législation, etc.

Toutes ces réalisations auraient été impossibles sans les initiatives de leadership communautaire appuyées par des programmes fédéraux renforcés par la loi.

La *Loi sur les langues officielles* a toujours été d'un service inestimable. Et elle sera toujours nécessaire.

Notre engagement maintenant est de repenser et de moderniser la loi à la lumière de ce que nous a enseigné le dernier demi-siècle sur la valeur et sur les bénéfices d'une dualité linguistique. Nous devons nous assurer que nous possédons tous les outils nécessaires pour affronter les défis qui nous attendent lors de la prochaine phase de l'évolution de ce projet de civilisation humaine fort inspirant, exemplaire et mené avec succès qu'on appelle Canada.